



# Stop Éoliennes Sceaux

Association pour la sauvegarde du cadre de vie, du patrimoine  
et des paysages de Sceaux-du-Gâtinais et de sa région

Monsieur le Président de la commission d'enquête publique,  
Madame et Monsieur les commissaires enquêteurs,

Après 1 mois de consultation du public, il s'avère que plusieurs constats peuvent être tirés :

- Tout d'abord, concernant les apports de Mme Gadois, Maire de Sceaux, puis ceux de notre association, avec mise en ligne de dossiers et de témoignages sur le déroulement de la réunion du 17 fév. 2025 (appelée par Elicio Comité de projet), nous constatons qu'ils n'ont provoqué aucune réponse du promoteur ni aucune réaction du service instructeur, bien que le sujet soit pour le moins grave ;
- Ensuite, sur la réunion publique du 27 avril 2026, et surtout sur la teneur du compte-rendu rédigé par Elicio, nous voyons que celui-ci néglige certains apports des participants et des éléments de ses réponses en séance, et surtout ajoute *ex post* des arguments non pertinents et ne répondant pas aux interrogations soulevées ;
- Enfin, l'étude des avis de la MRAe et de l'ARS maintenant publiés, avis sans doute produits avec les ressources du service instructeur (ce qui est l'usage), montre qu'ils sont fondés, notamment pour la question acoustique, sur des données dont nous avons signalé la fausseté dans nos dossiers précédents et qui n'ont fait l'objet d'aucune réponse ni du promoteur ni de l'instructeur, laissant ainsi des organismes de référence se prononcer avec des données non valides (pour ne pas dire plus).

Mais, avant tout, nous souhaitons formuler nos remarques sur la première "modification" importante du dossier qui, semble-t-il, est passée inaperçue tant et si bien que les conséquences qui en découlent n'ont pas été analysées, notamment au regard de la relation entre Elicio et les collectivités locales.

C'est ce que nous allons faire ici, et nous réserverons les autres sujets pour de prochaines contributions.

Je vous remercie d'avance pour votre lecture attentive,

Pour le Bureau de l'association,

Philippe JACOB - Président

Mardi 19 mai 2026

A la suite :

Modèle et puissance nominale des éoliennes : suffisance coupable ou tromperie volontaire ?

Historique du dossier	pages 2 à 6
Les enseignements en conséquence	pages 7 à 8
En conclusion	page 9

## Modèle et puissance nominale des éoliennes : suffisance coupable ou tromperie volontaire ?

Un évènement est arrivé dans ce premier mois de consultation du public et d'instruction :

le modèle d'éoliennes est désormais fixé :  
ce seront les Enercon 138 à 168,9 m en bout de pale.

Curieusement, cette nouvelle n'a pas fait l'objet d'une communication d'Elicio ni du service instructeur. La raison est simple : le modèle était manifestement fixé dès le moment du dépôt en préfecture, voire avant, même si le promoteur espérait y échapper. Nous en expliquerons les raisons.

L'analyse de cette situation confirme la manière dont Elicio se comporte depuis le début de son nouveau projet... "dans la continuité du précédent".

Pour comprendre cette situation, nous allons reprendre l'historique du dossier, puis nous en argumenterons les conséquences.

### Historique du dossier

#### Les données de l'ancien projet 2019/2023

Dès le début de son projet en 2019, puisque le promoteur revendique que l'actuel s'inscrit dans la continuité du précédent, Elicio a fixé les modèles prévus pour son parc.

Trois possibilités :	Vestas 150	180 m en bout de pale
	Siemens Gamesa 145	180 m en bout de pale
	Enercon 138	179,9 m en bout de pale

C'est sur ces propositions que se prononce la **DSAE le 16 oct. 2019**<sup>1</sup> et qu'elle donne à l'époque son accord sous réserve de l'avis qui sera donné à l'instruction.

Le **RNT (Résumé Non Technique) proposé en 2022**<sup>2</sup> à la commune confirme les modèles et la hauteur des éoliennes (page 10).

Ce RNT ajoute que les 5 éoliennes de ce premier projet produiront annuellement 51,05 GWh, calcul fondé dit le promoteur sur une puissance nominale de 4,2 MW par éolienne. En réalité, la puissance utilisée dans ce calcul est de 6 MW : le projet sera présenté dans le dossier avec des éoliennes pouvant aller, ce qui n'est techniquement pas exact, jusqu'à 6 MW.

Le facteur de charge énoncé (et repris par la MRAe) est fixé de 19,6%. Un simple calcul montre qu'avec 19,6%, c'est bien une puissance nominale de 6 MW qui est nécessairement prise en compte. Ces données seront ensuite confirmées par la présentation du projet qui énoncera un potentiel maximum de 6 MW par éolienne malgré la contradiction technique que cela révèle.

Le document **Présentation Non Technique proposé à l'EP de 2023** (page 10) cite les mêmes données, ainsi que le document **Description du Projet de 2023** (pages 8 et 9).

<sup>1</sup> dossier d'EI 2026 : les-ormeaux-15-consultations.pdf - pages 5 et 6

<sup>2</sup> les documents de 2022/23 ne sont plus en ligne en 2026 mais figuraient dans le dossier de l'EP de 2023 et doivent encore être détenues par le service instructeur (nous les avons pour notre part conservés)

L'**Etude d'Impact présentée en 2023** ne revient pas sur les données techniques mais indique dans la présentation des 3 variantes (page 244) que les modèles font 180 m.

De ce bref retour vers le premier projet, nous retenons que :

- ce sont les mêmes modèles d'éoliennes que pour la version 2026 ;
- avec une hauteur de 180 m.

La MRAe, dans son avis du 28 oct. 2022, ne reviendra pas sur la puissance nominale utilisée pour le calcul (6 MW et non 4,2 MW) mais remarquera la faiblesse du facteur de charge qui est couramment établi à l'époque à 23% en région CVL.

Mais si l'on retient, comme le prétend Elicio, une puissance nominale de 4,2 MW pour le calcul de la production, le facteur de charge monte en réalité à près de 30%... ce qui est impossible en éolien terrestre.

On peut donc dire que, dès le premier dossier de 2019-2023, la confusion règne sur la puissance nominale des modèles, le facteur de charge et sur la production.

Seule dimension permanente : la hauteur de 180m (ou 179,9m).

#### De la relance du projet jusqu'à la veille du dépôt en préfecture en octobre 2025

Plusieurs documents seront présentés entre janvier et août 2025 avant le dépôt en préfecture en octobre 2025.

La **Présentation du 9 janv. 2025**<sup>3</sup> faite lors d'un RV avec Mme Gadois, Maire de Sceaux, en présence de plusieurs élus de la commune (et qu'Elicio a tenté d'appeler "Comité des Elus") indique quelques éléments intéressants :

- les modèles d'éoliennes ne sont pas indiqués ;
- les 3 nouvelles variantes d'implantation (page 20) sont présentées à 180 m de hauteur avec V150 (Vestas 150) ;
- les puissances nominales sont indiquées de 4,2 à 5 MW ;
- la production annuelle est donnée à 36,8 GWh ;
- enfin, les retombées annuelles pour la commune sont chiffrées à 31 350 €.

La **Lettre d'Information n°5 de fév. 2025**<sup>4</sup> confirme ces éléments.

Ces données techniques sont aussi présentes dans le document qui n'a pas été présenté lors de la **Réunion du 17 fév. 2025** mais qui figure en annexe du compte-rendu du comité de projet<sup>5</sup> contesté.

On peut imaginer que les responsables de l'instruction et du **Pôle EnR en juin 2025** ont eu les mêmes éléments.

Enfin, sans doute à la suite des contacts au pôle EnR de la préfecture, **Elicio a la bonne idée le 27 juin 2025 d'interroger la DSAE**<sup>6</sup> pour connaître les conditions d'acceptation du projet, lesquelles ont changé sans doute depuis 5 ans.

<sup>3</sup> document non publié par Elicio mais dont la mairie de Sceaux conserve un exemplaire

<sup>4</sup> dossier d'EI 2026 : les-ormeaux-16-bilan-concertation.pdf - diapos 38 à 41

<sup>5</sup> dossier d'EI 2026 : les-ormeaux-22-comite-projet.pdf

<sup>6</sup> dossier d'EI 2026 : les-ormeaux-15-consultations.pdf - pages 16 et 17 (cité par la DSAE)

Le **RNT du nouveau projet 2025 daté du 14 août 2025**<sup>7</sup> est reçu par la commune le 27 août 2025 (il y a parfois des vacances !) et indique simplement page 7 que la hauteur des mâts sera de 110,8 m (ce qui correspond au modèle Enercon 138 à 179,9 m en bout de pale) avec des éoliennes de 5 MW et une production annuelle de 36,8 GWh.

Le **1er septembre 2025, la DSAE répond**<sup>8</sup> que le projet nécessite une diminution des hauteurs à 174, 172 et 171 m des 3 éoliennes projetées.

La **Lettre d'Information d'octobre 2025**<sup>9</sup> ne dit rien des modèles ou gabarits des éoliennes.

On peut facilement affirmer que de janvier à octobre 2025, Elicio se fonde essentiellement sur son ancien projet pour les hauteurs et les modèles, mais revient de façon plus réaliste (ou corrige les erreurs) à des puissances nominales de 4,2 à 5 MW.

Nous voyons qu'aucun élément ne vient publiquement identifier une autre hauteur que 180 m.

Néanmoins, il semble que dès juin 2025 (à l'occasion du Pôle EnR), la préfecture a alerté le promoteur sur les changements de conditions de l'armée depuis 2019, ce qui le conduit à l'envoi d'une demande à la DSAE fin juin et à la réception de la réponse en début septembre 2025 indiquant qu'au-delà de 171/174 m, le projet n'est pas acceptable.

Voyons comment a réagi Elicio.

#### A partir du dépôt du dossier en octobre 2026

Elicio dépose en préfecture son dossier avec une lettre de demande du 17 octobre 2025.

Celui-ci contient des documents datés :

- de janvier 2025 Documents 10-11-12 (ombres portées + ét. dangers)
- du 25 août 2025 Document 17 (réponses aux remarques RNT)
- du 2 oct. 2025 (+2022) Document 6 (étude écologique)
- du 10 oct. 2025 (+2022) Document 9 (étude acoustique)
- du 14 ou du 15 oct. 2025 Documents 2-3-4 (description, RNT, note de prés.)
- du 27 oct. 2025 Documents 5-13-14-16-18-22 (EI + éléments de gestion)

Les documents 7-1, 7-2, 7-3 et 8 (étude paysagère) ne sont pas datés mais les photos de fond des photomontages 1 à 50 sont celles de 2020.

A noter qu'un premier lot semble être remis dès mi-octobre et un second lot fin octobre, dont l'étude d'impact centrale datée du 27 oct. 2026.

Le **RNT** indique toujours que la hauteur (maximum) des mâts est de 110,8 m (ce qui correspond au modèle Enercon 138 à 179,9 m en bout de pale) avec des éoliennes de 5 MW et une production de 36,8 GWh.

Mais la **Note de Présentation Non Technique**<sup>10</sup> (page 5) indique :

- Vestas 150 à 4,5 MW pour 180m,
- Siemens Gamesa 145 à 5 MW pour 180 m,
- et Enercon 138 à 4,5 MW pour 168,9 m en bout de pale.

<sup>7</sup> identique à dossier d'EI 2026 : les-ormeaux-4-resume-non-technique-etude-impact.pdf du 15/10/25

<sup>8</sup> dossier d'EI 2026 : les-ormeaux-15-consultations.pdf - pages 16 et 17

<sup>9</sup> dossier d'EI 2026 : les-ormeaux-16-bilan-concertation.pdf - diapos 42 à 45

<sup>10</sup> dossier d'EI 2026 : les-ormeaux-3-note-presentation-non-technique.pdf

La **Description du Projet**<sup>11</sup> (page 4) et l'**Etude d'Impact**<sup>12</sup> centrale (page14) indiquent les mêmes données.

A noter que, pour ces 4 derniers documents cités, la production est toujours fixée à 36,8 GWh. On comprend vite que l'introduction pour la première fois d'une hauteur de 168,9 m au lieu de 179,9 m pour Enercon 138 résulte des exigences de l'armée. Mais cela ne justifie en rien les silences précédents sur cette question présente depuis juin 2025.

On peut penser qu'Elicio a espéré y échapper jusqu'au bout, au constat qu'entre juin 2025 et le dépôt en préfecture en octobre 2025, il n'a en rien communiqué sur cette question.

Car l'examen du document **Étude d'Impact** réserve quelques surprises :

- page 114, Elicio indique que "l'Armée de l'Air précise que la gêne potentielle du projet est acceptable" sur la foi de son étude de 2019 ;
- page 220, Elicio affirme qu'après re-consultation le 27/06/25 ("Contraintes aéronautiques militaires" - 3ème paragraphe), "aucun impact n'est à prévoir sur la circulation aérienne, tant civile que militaire" ("Synthèse" en bas de page).

Soit Elicio ne prend pas en compte la contrainte, soit le choix du modèle à moins de 171 m est acté. Mais ce modèle n'est mentionné comme seule option valide dans aucune des pages des documents.

Si le modèle d'éolienne adapté, forcément l'Enercon 138 (les deux autres ne permettraient pas une garde au sol suffisante) n'est pas explicitement désigné, il semble bien que l'abaissement de l'Enercon 138 à 168,9 m procède *a minima* d'une précaution vis-à-vis de la demande de l'armée. Est-ce pour laisser les options ouvertes ?

C'est dans cet état que le dossier d'étude d'impact est envoyé aux **communes concernées mi-mars 2026**.

Mais au même moment, le **17 mars 2026, Elicio fait parvenir à la DSAE un Porter à Connaissance**<sup>13</sup> pour modifier les données de son courrier de juin 2025 et officialiser le choix de l'Enercon 138 à 168,9 m compatible avec les conditions de l'armée demandant un modèle d'éolienne de moins de 171/174 m.

Rappelons que le terme "Porter à Connaissance" est en cette matière toujours relatif à la modification d'une donnée structurelle, ici une hauteur.

**La consultation du public ouvre le 22 avril 2026 et la réunion publique se tient le 27 avril.**

Lors de cette réunion, Elicio présente les éléments suivants<sup>14</sup> :

- les éoliennes sont prévues à 180 m ;
- la puissance nominale sera entre 4,2 et 5 MW ;
- les communes profiteront de 32 067 € de retombées financières annuelles.

Le choix du modèle, qui est dans les faits arrêté, n'est manifestement pas communiqué.

<sup>11</sup> dossier d'EI 2026 : les-ormeaux--description-projet.pdf

<sup>12</sup> dossier d'EI 2026 : les-ormeaux-5-etude-impact.pdf

<sup>13</sup> Registre dématérialisé / Documents de présentation / Avis des personnes publiques et organismes consultés / Ministère des armées - page 1 (objet et 1er paragraphe) et page 3 (dernière ligne)

<sup>14</sup> Registre dématérialisé / Documents de présentation / Comptes rendus des réunions publiques / Réunion publique n°1 du 26 avril 2026 (sic) - Compte rendu - annexe slides 30 et 44

Néanmoins, la confusion demeure quant à sa puissance nominale des éoliennes : est-ce 4,5 comme cité dans l'EI 2026 ou 4,2 MW comme indiqué lors de la réunion publique du 27 avril 2026 mais aussi durant le développement du premier projet et lors de la présentation de janvier 2025 devant les élus ?

Une recherche sur Internet (<https://www.enercon.de/fr-fr/windanlagen/e-138-ep3>) dira que le modèle Enercon 138 dispose de 4,26 MW de puissance nominale dans le format actuel le plus courant (4,2 était la puissance courante des modèles en 2020).

Le fabricant semble annoncer une version à 4,5 MW (encore faut-il en connaître les contraintes et la disponibilité).

#### Troisième phase d'évolution avec encore plus de puissance

Avec une puissance nominale de 4,26 ou 4,5 MW, la E-138 représente le modèle phare de la série EP3. Depuis son lancement en 2020, cette éolienne destinée aux sites éoliens à vent moyen a déjà été installée plus de 1400 fois dans le monde entier. L'utilisation de la technologie éprouvée ENERCON et le développement continu de la plateforme garantissent des performances fiables et des rendements attractifs.

Demander une offre maintenant >

Le 7 mai 2026, la DSAE<sup>15</sup> donne son accord pour la version à 168,9 m.

On perçoit bien le trouble et les "retouches" qui ont présidé à la fin de parcours de ce projet, et qui continuent durant la consultation du public.

Des modifications de cette nature ne peuvent être discutées que dans le calme et à la suite d'une préparation permettant d'en évaluer les enjeux et impacts.

De plus, la concomitance entre la réunion du pôle EnR et la demande d'actualisation à la DSAE conduit à comprendre l'impréparation du promoteur à ce stade.

Enfin, aucune information sur les conséquences de cette décision (production, garanties, retombées fiscales, garde au sol...) n'est communiquée par Elicio ni analysée dans l'étude d'impact.

Nous allons revenir sur ces questions.

<sup>15</sup> Registre dématérialisé / Documents de présentation / Avis des personnes publiques et organismes consultés / Ministère des armées - page 1 (dernière ligne)

## Les enseignements et conséquences de ce parcours

Le parcours que nous venons de décrire pour ce dossier, qui a conduit à cette modification sur le tard, nous apprend beaucoup de choses.

### La confirmation de l'impréparation d'Elicio au premier semestre 2025

Mme Gadois avait souligné le refus du promoteur, d'une part de lui fournir les éléments de présentation pour la réunion du 17 février 2025, et d'autre part de décaler la réunion pour permettre la participation du Président de la CC4V M. Larcheron.

Nous avons la preuve aujourd'hui que :

- Elicio ne disposait pas d'éléments actualisés valides pour son nouveau projet mais n'avait que des données issues du premier projet comme nous l'avons montré pour le dossier "acoustique" et le dossier "écologie" dont les éléments récents ont été produits fin 2025 ;
- Il n'avait pas non plus intégré les nouvelles procédures comme l'a montré par exemple la réunion du 17 février 2025 où il indique que "le comité de projet n'est pas pour la concertation... c'est la présentation de tout le projet...", et aussi l'analyse de la lettre d'information n°5 de février 2025 où il indique une instruction en 2025 et une enquête publique en 2026 ;
- Et donc, de fait, il était plus que nécessaire que le pôle EnR explicite les nouvelles procédures comme l'avait réclamé Mme Gadois avant la réunion de 17 février 2025.

En conséquence, l'attitude des élus lors de cette réunion était pleinement justifiée par l'impréparation du promoteur.

Cette réunion ne peut en conséquence être considérée comme un "comité de projet" alors que le promoteur n'avait intégré ni le sens ni l'intérêt ni les composantes de cette nouvelle procédure, et qu'il ne disposait pas des données nécessaires pour informer et débattre avec les élus.

Le pôle EnR et le service instructeur auraient dû exiger le "retour à la case départ" comme demandé par Mme Gadois, et, par suite, rappeler que le comité de projet ne peut s'organiser que lorsque le promoteur est en situation de présenter des éléments probants (et donc, dans notre cas, récents) afin de permettre, comme le veut le code de l'énergie, la concertation avec les élus afin de "débattre de la faisabilité et des conditions d'intégration dans le territoire".

Car il faut pour cela que les "éléments mentionnés à l'article R. 211-10" soient mobilisables... et nous avons montré qu'ils ne l'étaient pas en février 2025.

### La tentation d'Elicio de retarder la prise en compte des contraintes

Le comportement d'Elicio qui, averti par le service instructeur en juin 2025 et informé par l'armée en septembre 2025, ne met pas à jour son étude d'impact en octobre 2025 ni en mars 2026 pour sa diffusion aux communes est proprement scandaleux.

Après avoir confronté les élus à l'absence de données sur le nouveau projet (les études sont postérieures au 1er semestre 2025), et sachant depuis le 1er septembre 2025 qu'il est forcé d'opérer le choix d'un des 3 modèles avec réduction de hauteur, il n'informe pas les élus et met même la DREAL devant le fait accompli en n'actualisant pas son dossier pour sa diffusion.

Par exemple, sur la base du modèle à 4,5 MW (si le nouveau modèle Enercon 138 à 4,5 MW est compatible et disponible), la production d'énergie serait estimée :

- à 25,3 GWh avec un facteur de charge de 21,4% constaté en 2025 ;
- à 27,2 GWh avec un facteur de charge de 23% retenu par la MRAe en 2023.

Avec le modèle à 4,26 MW, la production serait estimée :

- à 24 GWh avec un facteur de charge de 21,4% ;
- à 25,8 GWh avec un facteur de charge de 23%.

On est loin des 36,8 GWh cités en toutes circonstances par le promoteur.

L'optimisme d'Elicio le conduit ainsi à surestimer la production de 35 à 53% selon les données proposées.

Soit le promoteur ne sait pas calculer une production à partir d'une puissance nominale et d'un facteur de charge, soit il ne se pose même pas la question pensant que les élus et les instructeurs n'y verrons que du feu.

Hélas, le business-plan du promoteur dépend de productions réelles correctement projetées. Et les retombées pour les collectivités dépendent de la puissance nominale.

Un passage de 5 à 4,5, voire à 4,26 MW n'est neutre ni pour les uns ni pour les autres.

C'est sans doute pour cela qu'Elicio n'a pas pris en compte rapidement et de façon transparente la question du gabarit recommandé par l'armée, voire l'a volontairement négligée.

Cela lui aurait sans doute aussi coûté de frais d'études non négligeables.

C'est pourquoi, face à ces considérations financières, l'information des élus et des citoyens lui a semblé non prioritaire !

### La fuite dans le temps de la consultation

La question du modèle est donc soulevée depuis juin 2025 et la réponse est certaine depuis septembre 2025, mais l'officialisation définitive intervient le 7 mai 2026, presque un an après. Toutefois, il faut pour cela consulter attentivement la réponse de l'armée car le promoteur a oublié d'en parler.

On est en droit d'attendre de la part du promoteur une actualisation immédiate de ce "raccourcissement" des mâts, lequel ne peut être considéré comme une mesure de "réduction" (sans humour).

C'est en effet une obligation qui montre qu'il n'y a pas, depuis maintenant au moins 8 mois, d'alternative en termes de gabarit, et que cela remet en question la rentabilité du projet.

Nul doute qu'Elicio va rapidement communiquer sur cela en actualisant toutes les données impactées par ce changement de puissance et de hauteur.

Mais le temps qu'il s'y mette et produise des éléments incontestables sur la production, les garanties, les retombées fiscales, la garde au sol, l'acoustique et l'avifaune, il semble quasi certain que la consultation du public sera terminée et que le public n'aura pas la faculté de répondre !

## En conclusion

La situation engendrée par la question du gabarit des éoliennes suite à l'intervention de l'armée est terriblement significative de la démarche d'Elicio :

- obtenir le plus (notamment la validation du comité de projet) avec le moins (les données du premier projet) ;
- cacher le manque de données (les études sur les impacts du nouveau projet) jusqu'au dépôt en préfecture ;
- ne pas ébruiter la réponse de l'armée et ne pas modifier l'étude d'impact afin de n'alerter personne et d'éviter des couts d'études ;
- attendre le plus tard possible pour transmettre le Porter à Connaissance afin que cela soit noyé dans la consultation et... surtout, ne pas en parler !

Car il serait vraiment dommage qu'après avoir "coché la case" du comité de projet et lancé la machine, Elicio se fasse rattraper par une simple histoire de conformité qu'il s'efforce de cacher depuis quasiment 1 an, surtout si cette simple histoire conduit à identifier que son business-plan n'est pas aussi favorable qu'il le dit avec en plus la nécessité d'engager des frais auprès de ses fournisseurs d'études... alors qu'il est si proche de la fin de la procédure !

Une fois encore, cet exemple montre que ce projet n'aurait jamais dû être porté à la consultation du public.

Nous ne jugeons pas ici l'action du service instructeur qui a sans doute à gérer une charge de travail et des injonctions parfois contradictoires, mais nous interpellons l'ensemble des acteurs de ce jeu faussé pour dire :

**Il est temps d'arrêter !**